

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_030 : FINANCES / AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET ARTOPIA PORTÉ PAR L'ASSOCIATION 10ÈME ART

Rapporteur : Madame Magali MAUREL

Considérant les missions de l'Association 10^{ème} Art, dont le but est l'intégration des pratiques artistiques actuelles, leur accompagnement en création et leur transmission par la performance et la médiation ;

Considérant le projet ARTOPIA, porté par l'Association, correspondant à un laboratoire créatif, destiné à l'accompagnement, à la création (accueil et restitution de résidences artistiques), à la médiation auprès de publics variés, pouvant accueillir le siège du Festival 10^{ème} Art, l'installation d'ateliers et un espace de coworking ;

Considérant l'intérêt du projet permettant l'apport d'un espace culturel dédié aux pratiques culturelles actuelles sur la Commune d'Aurillac en lien avec le programme de soutien de l'intercommunalité à la réalisation de fresques sur les différentes communes de la CABA ;

Considérant la compétence de la CABA en matière de soutien aux manifestations culturelles de dimension communautaire ;

Considérant que le projet de l'Association participe de cette politique ;

Considérant la délibération n° DEL_2023_110 du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 approuvant une aide de 40 000 € à l'Association 10^{ème} Art pour le projet ARTOPIA avec une avance possible de 10 000 € sur présentation des ordres de service des travaux éligibles ;

Considérant l'impact du projet sur les capacités financières et la trésorerie de l'Association, il est proposé de porter le montant de l'acompte de 10 000 € à 20 000 € ;

Considérant qu'il est nécessaire pour cela de conclure un avenant n°1 à la convention de financement du projet ARTOPIA ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de financement du projet ARTOPIA, en tant qu'il modifie le montant de l'avance pouvant être consentie à l'Association 10^{ème} Art, dont le projet est joint en annexe aux présentes ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ledit avenant ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.